



LUNDI 6 OCTOBRE 2025 à 18H00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle Argoat – Hôtel communautaire LESNEVEN

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du bureau en exercice : 15

- ▶ **Présents : 15**
- ▶ **Votants : 15**
- ▶ **Quorum atteint**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		Représenté par Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
POUNEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		Représenté par Sandrine ABGRALL
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Liste des délibérations examinées en séance du 06/10/2025

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
GEMAPI		
Renouvellement de la convention CLCL/UBO pour le financement de l'application Coast Appli	29	Approbation à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 07/10/2025 et publiée sur le site internet de la CLCL le 07/10/2025.

La Présidente